

rentier, décidé, avant-hier, âgé de soixante huit ans, époux de Rose Dupuis, de cette paroisse. Furent présents Joseph Lamarché et Jean Louis Marion qui ont déclaré ne savoir signer.

L. J. Maréchal P^{re} curé

B. 52 Ce trente-un mai mil huit cent soixante neuf, nous, Marie Adrien Henri Soussigné, Curé de St Jacques le majeur, avons baptisé Marie Adrien Henri, né, hier, fils légitime de François Auguste Médéric Foucher, marchand, et de Marie Thérèse Lesage, de cette paroisse. Le parrain a été Alfred Lesage cultivateur, et la marraine, Clotilde Lesage, tous deux de cette paroisse et soussignés avec le père.

* marraine,
L. J. M.
L. H. L.

Clotilde Lesage Alfred Lesage.
L. J. Maréchal P^{re} curé

B. 53 Ce deux juin mil huit cent soixante neuf, nous, Marie Julie Archambault, Curé de St Jacques le majeur, avons baptisé Marie Julie, née, hier, fille légitime de Gilbert Archambault, journalier, et de Olive Gagnon, de cette paroisse. Le parrain a été Pierre Archambault cultivateur, et la marraine Julie Richard son épouse, de St Alexis, les quels ainsi que le père ont déclaré ne savoir signer.

L. J. Maréchal P^{re} curé

B. 54 Ce deux juin mil huit cent soixante neuf, nous, Marie Jacques Hor- misdas Borvin, Curé de St Jacques le majeur, avons baptisé Marie Jacques Hor- misdas, né, le même jour, fils légitime de Simon Borvin, cultivateur, et de Marie Philomène Propel, de cette paroisse. Le parrain a été Elzéard Poirier, forgeron, et la marraine Olive Propel, son épouse, aussi de cette paroisse, les quels, ainsi que le père, ont déclaré ne savoir signer.

L. J. Maréchal P^{re} curé

Cent soixante deuxième feuillet 152

B. 55 Ce deux juin mil huit cent soixante neuf, nous, Marie Jacques Napoléon Roy dit Desjardins, Curé de St Jacques le majeur, avons baptisé Marie Jacques Napoléon, né, hier, fils légitime de Jacques Roy Desjardins, ferblantier, et de Angèle Leblanc, de cette paroisse. Le parrain a été Olivier Leblanc cultivateur, et la marraine Adeline Murault, son épouse, de St Alexis; les quels ont déclaré ne savoir signer.

St Jacques, 1 Juin 1869

Messieurs Messieurs,

Maintenant qu'une enquête légale a été tenue sur le corps de Ludger Marion, curé de St Alexis, et qu'il est constaté que le défunt est mort à midi premier de Juin courant, à cause de congestion au cerveau et aux pommelles, vous pouvez lui accorder l'inhumation ecclésiastique, si vous le jugez à propos.

Rudger Marion forgeron.

Votre serviteur

L. J. Maréchal Curé

Le deux juin mil huit cent soixante neuf, nous, Olivier Manime Goulet, Curé de St Jacques le majeur, avons baptisé Olivier Manime, né, aujourd'hui, fils légitime de Joseph Goulet, journalier, et de Elodie Gaudet, de cette paroisse. Le parrain a été Adolphe Dubé, cultivateur, et la marraine Lucienne Gaudet, tous deux de cette paroisse, les quels ont déclaré ne savoir signer.

B. 56 Ce quinze Juin mil huit cent soixante neuf, nous, Olivier Manime Goulet, Curé de St Jacques le majeur, avons baptisé Olivier Manime, né, aujourd'hui, fils légitime de Joseph Goulet, journalier, et de Elodie Gaudet, de cette paroisse. Le parrain a été Adolphe Dubé, cultivateur, et la marraine Lucienne Gaudet, tous deux de cette paroisse, les quels ont déclaré ne savoir signer.